

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 380-2018, 21 mars 2018

CONCERNANT l'octroi d'une subvention maximale de 12 000 000 \$ à la Fondation des amis du Parc Safari au cours de l'exercice financier 2017-2018 pour la première phase de son plan de développement

ATTENDU QUE l'industrie touristique et le ministère du Tourisme rendaient publics le Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 : un itinéraire vers la croissance, suivi d'un Plan d'action 2016-2020 : Appuyer les entreprises, enrichir les régions;

ATTENDU QUE découle de ces plans, notamment la mise en œuvre de stratégies concertées pour les produits à fort potentiel comme mesure pour développer l'offre touristique des régions;

ATTENDU QUE la Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure 2014-2020 entend prioriser les initiatives et les projets touristiques en fonction des grands axes de développement mis de l'avant dans le Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020;

ATTENDU QUE le plan de développement de la Fondation des amis du Parc Safari cadre avec les orientations et priorités d'intervention de la Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure 2014-2020;

ATTENDU QUE ce plan constitue un projet structurant pour le développement de la région touristique de la Montérégie comme destination de séjour;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur le ministère du Tourisme (chapitre M-31.2), prévoit que la ministre peut prendre toute mesure utile à la réalisation de sa mission, notamment fournir aux personnes, aux entreprises et aux organismes les services qu'elle juge nécessaires au développement touristique du Québec et apporter, aux conditions qu'elle détermine dans le cadre des orientations, des politiques et des stratégies gouvernementales et, dans certains cas, avec l'autorisation du gouvernement, son soutien financier ou technique à la réalisation d'actions ou de projets;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer une subvention maximale de 12 000 000 \$ à la Fondation des amis du Parc Safari au cours de l'exercice financier 2017-2018 pour la première phase de son plan de développement;

ATTENDU QUE le paragraphe *a* de l'article 3 du Règlement sur la promesse et l'octroi de subventions (chapitre A-6.01, r. 6) prévoit que tout octroi et toute promesse de subvention doivent être soumis à l'approbation préalable du gouvernement, sur recommandation du Conseil du trésor, lorsque le montant de cet octroi ou de cette promesse est égal ou supérieur à 1 000 000 \$;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Tourisme :

QUE la ministre du Tourisme soit autorisée à octroyer une subvention maximale de 12 000 000 \$ à la Fondation des amis du Parc Safari au cours de l'exercice financier 2017-2018 pour la première phase de son plan de développement, et ce, aux conditions et selon les modalités déterminées dans une convention d'aide à intervenir dont le texte sera substantiellement conforme à celui du projet de convention joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
ANDRÉ FORTIER

68332

Gouvernement du Québec

Décret 381-2018, 21 mars 2018

CONCERNANT l'octroi d'une subvention maximale de 18 000 000 \$ à la Société zoologique de Granby inc. au cours de l'exercice financier 2017-2018 pour la première phase de son plan de développement

ATTENDU QUE l'industrie touristique et le ministère du Tourisme rendaient publics le Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020 : un itinéraire vers la croissance, suivi d'un Plan d'action 2016-2020 : Appuyer les entreprises, enrichir les régions;

ATTENDU QUE découle de ces plans, notamment la mise en œuvre de stratégies concertées pour les produits à fort potentiel comme mesure pour développer l'offre touristique des régions;

ATTENDU QUE la Stratégie de mise en valeur du tourisme de nature et d'aventure 2014-2020 entend prioriser les initiatives et les projets touristiques en fonction des grands axes de développement mis de l'avant dans le Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020;